



Projet voies sur berges : Parisiens, mobilisez-vous en votant jusqu'au 3 novembre !

Au mois d'avril dernier, Bertrand Delanoë annonçait la fermeture des voies sur berges de la Seine à la circulation automobile, sans aucune concertation ni consultation préalables des Parisiens ou des élus concernés.

Le Préfet de police de Paris et le ministre de l'écologie et des transports ont exprimé leur opposition à ce projet qui coûtera 40 millions d'euros, auxquels il faudra ajouter 2 millions d'euros de fonctionnement annuel.

Il est temps de se mobiliser contre ce projet !

Grande consultation citoyenne

Rachida Dati, maire du 7^e arrondissement, a décidé d'organiser une grande consultation citoyenne jusqu'au 3 novembre à la mairie du 7^e. Des urnes seront à votre disposition pour déposer votre bulletin et répondre à la question : « Approuvez-vous le projet du maire de Paris de fermer les voies sur berges à la circulation automobile ? »

Cette consultation se déroulera simultanément en mairie, mais aussi sur le site Internet www.mairie7.paris.fr.

Vous pouvez également découper le bulletin joint et le renvoyer complété à la mairie du 7^e arrondissement, 116 rue de Grenelle.

Une fois encore, c'est votre mobilisation qui pourra faire infléchir la volonté du maire de Paris ! C'est votre mobilisation qui pourra l'empêcher d'imposer son projet aux Parisiens mais également aux Franciliens qui chaque jour utilisent par milliard cet axe stratégique de circulation dans la capitale ! 



© Caroline Sauvage/Mairie 7



Nom : Prénom :

Adresse :

Approuvez-vous le projet du maire de Paris de fermer les voies sur berges de la Seine à la circulation automobile ?

NON

OUI

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer les personnes intéressées par les réunions et les travaux organisés par la mairie du 7^e, qui en est l'unique destinataire. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 1984, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à madame le maire du 7^e arrondissement.